

# mission

## Aide à la rédaction du secrétariat juridique



**Les formalités juridiques  
facilité avec mon expert-comptable !**

---

**Vous dirigez une société et chaque année vous devez remplir certaines obligations légales dans le respect d'un formalisme précis. Nous vous accompagnons pour être en conformité avec cette législation.**

Sont concernés toutes les sociétés commerciales, civiles et associations.

Nous établissons les convocations des associés aux assemblées générales et le rapport de gestion. Nous assurons la rédaction du procès verbal d'assemblée générale et les formalités de publicité légale.

Le secrétariat juridique annuel vous permet de respecter le formalisme de la législation et la bonne information financière des associés d'une sociétés commerciale, civile ou des membres d'une association.

**Le respect de ce formalisme juridique est important afin d'éviter l'application de sanctions.**

*Attention : Le défaut de dépôt des comptes au greffe est sanctionné par une amende de 1.500 euros (article R. 247-3 du code de commerce).*

**Pour toute précision,  
parlez-en à votre expert-comptable.**

Par téléphone      09 72 56 79 85  
Par mail            [contact@perseus-conseil.com](mailto:contact@perseus-conseil.com)  
Site internet        [www.perseus-conseil.com](http://www.perseus-conseil.com)

# mission

## Aide à la rédaction du secrétariat juridique



**Les formalités juridiques  
facilité avec mon expert-comptable !**

---

### Comment cela fonctionne :

Lors d'un entretien avec l'expert-comptable et vous-même, nous définissons le contexte de l'activité et les décisions à prendre. Ensuite, nous mettons en place les actions nécessaires :

- convocation à l'assemblée générale ;
- la tenue des registres légaux ;
- la rédaction du dossier juridique annuel.

### Quel est le prix pour cette mission :

A partir de 300 euros H.T selon la complexité du dossier.

### **Nos recommandations :**

Faire appel à un expert-comptable pour le secrétariat juridique annuel permet :

- de respecter l'ensemble des obligations statutaires de l'entité ;
- de saisir l'opportunité juridique et fiscale de distribuer des dividendes ;
- de bénéficier de conseil sur l'organisation juridique de l'entreprise.